DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

200.00 €

888.00€

688,00€

M BENEZECH DAVID 1 AV PAUL VIDAL DE LA BLACHE 34120 PEZENAS

Vos références

Numéro fiscal (C):

00 21 305 862 228

Référence de l'avis :

19 34 4231600 93 M3 34 0226277 52

Numéro de contrat de prélèvement : RUM*:

FR46ZZZ005002M334022627752

Numéro de propriétaire :

126 B00588 J

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 0151 MBG4R3

M BENEZECH DAVID JEAN DENIS

PROP/INDIVIS 02101 MBG4R4 MME COLOMINA BEATRICE L

Numéro de rôle :

Compte à débiter :

CRCA LATTES

221

Date d'établissement :

05/09/2019

Date de mise en recouvrement :

FR76 1350 6100 0063 0515 1600 088

31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

M MME DAVID BENEZECH

Prochaines échéances 2019 : Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières

Acomptes mensuels versés

16 SEPTEMBRE 2019 2019

86,00 €

15 OCTOBRE

86,00 €

15 NOVEMBRE 2019

28,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER	2020	88,00€	15 JUIN	2020	88,00€
17 FEVRIER	2020	88,00€	15 JUILLET	2020	88,00€
16 MARS	2020	88,00€	17 AOUT	2020	88,00€
15 AVRIL	2020	88,00€	15 SEPTEMBRE	2020	88,00€
15 MAI	2020	88,00€	15 OCTOBRE	2020	88,00€

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone :

Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
 0 810 012 034*
 Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») : Pour obtenir des réponses plus détaillées :

Sur le paiement de votre impôt :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEDARIEUX
 AVENUE ABBE TARROUX - 34600 BEDARIEUX

Tél: 04 67 23 31 20

Sur le montant de votre impôt :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEDARIEUX - S.A.I.D. BEDARIEUX
 1 AVENUE ABBE TARROUX - 34600 BEDARIEUX

Tél: 04 67 23 31 20

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 34 HERAULT

Commune:

126 LAMALOU-LES-BAINS

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	27,16 %	%	0,50 %	21,45 %	0,205 %	12,02 %	%	
	Taux 2019	27,16 %	%	0,50 %	21,45 %	0,196 %	12,02 %	0,821 %	
	Adresse	5 AV DE BA	RDEJEAN				uniant à pré		
	Base ①	1375		1375	1375	1375	1375	1375	
S	Cotisation	373		7	295	3	165	11	854
bäties		0.0	ENIS		200				
0	Cotisation lissée ②								
Propriétés	Adresse								
Ĕ	Base ①								
20	Cotisation								
_	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	366		7	289	3	162		
	Cotisations 2019	373		7	295	3	165	11	854
	Variation	+1,91 %	%	0 %	+2,08 %	0 %	+1,85 %	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
s non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres								
2	Non agricoles Bases terres								
no	agricoles								
tés	Cotisations 2018				18.00				
īě	Cotisations 2019					magnetic app		.30.0	
Propriété	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
₫	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	é État					constructibles	Droit proportion		
							Droit fixe :	•	
ase	e Collectivité		<u> </u>	1	1) Drok like :		
auf modifications and visce on any association of continuous						Frais de gestion	de la fiscalité direc	te locale	34
						Dégrèvement Ha	bitation principale		
						Dégrèvement JA	État		
						Dégrèvement JA			
						July 2000 of the control of the cont			
						Montant de	votre impô		888
						grani sande u			
éfé	rences administratives	s : 340 51 021 046	126 126 A C						